

LE BILAN SANTÉ RETRAITE EN PRATIQUE

Vous venez de recevoir une invitation pour réaliser le **bilan santé retraite** :

- 1. vous prenez rendez-vous chez un médecin généraliste libéral** (de préférence votre médecin traitant) : précisez que vous venez pour une consultation de prévention afin qu'il prévoie d'y consacrer suffisamment de temps ;
- 2. vous remplissez le questionnaire** ci-joint avant la consultation chez le médecin ;
- le jour de la consultation médicale, **vous apportez : le bon de prise en charge, la fiche récapitulative pour le bilan médical, le questionnaire** que vous avez préalablement rempli et les deux enveloppes T ;
- 4. vous prenez rendez-vous chez votre chirurgien-dentiste** ;
- le jour de la consultation bucco-dentaire, **vous apportez : la fiche récapitulative pour le bilan bucco-dentaire et la 3^e enveloppe T.**

Ces consultations de prévention chez le médecin et le chirurgien-dentiste sont prises en charge à 100 % par le RSI et sans avance de frais. Si votre médecin vous prescrit des examens complémentaires ou si le chirurgien-dentiste est amené à faire des soins spécifiques, ils seront pris en charge par le RSI au taux habituel. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre caisse RSI pour tout complément d'informations.

Le RSI est votre interlocuteur social unique pour toute votre protection sociale personnelle obligatoire.

VOTRE CAISSE

RSI PL
44, boulevard de la Bastille
75578 PARIS CEDEX 12



>>> Pour qui ?

Vous êtes assuré santé au RSI et vous venez de prendre votre retraite ? Vous êtes ayant droit d'un assuré du RSI et vous avez plus de 58 ans ? Le bilan santé retraite vous concerne.

>>> Pourquoi ?

Le passage à la retraite constitue une étape importante. Quand on a travaillé toute sa vie, il n'est pas toujours simple de lâcher prise et de prendre le temps. Tout le monde ne vit pas la transition de la même façon. La retraite est ainsi l'occasion de faire un bilan de santé et un point pour préparer l'avenir.

>>> Comment ?

Une consultation de prévention chez votre médecin traitant vous permettra de faire un bilan mais aussi d'aborder avec lui votre projet de vie à la retraite et de prévenir les risques pour votre santé.

En remplissant le questionnaire reçu avec le courrier d'invitation, vous préparez cette consultation en sélectionnant les sujets à aborder.

S'il le juge nécessaire, votre médecin vous prescrira des examens complémentaires ou vous orientera vers un spécialiste.

Le RSI vous propose également un bilan bucco-dentaire à réaliser chez votre chirurgien-dentiste.

Je vais bien, pas besoin de voir le médecin !

Vous vous sentez en pleine forme ? Pour gérer son « capital santé », il ne faut pas attendre d'être malade. Votre médecin vous donnera des conseils personnalisés pour préserver votre santé et profiter pleinement de votre retraite.

Je suis déjà suivi(e) par mon médecin, pourquoi une visite supplémentaire ?

Cette consultation de prévention est différente. C'est l'occasion d'aborder avec lui des sujets particuliers, de parler de votre avenir et d'envisager, si nécessaire, de nouvelles habitudes pour préserver votre autonomie.

Je suis obligé(e) d'aller aussi chez le dentiste ?

La prise en charge qui est adressée est valable 6 mois. Rien ne vous oblige à prendre rendez-vous la même semaine avec le médecin et le chirurgien-dentiste. Cependant, un bilan bucco-dentaire est fortement recommandé de manière à conserver une dentition forte et saine. Avec l'âge surviennent des problèmes dentaires qui occasionnent des troubles alimentaires et gastriques pouvant conduire à la dénutrition.

Que se passe-t-il après ?

Le bilan santé retraite est la première étape d'un parcours de prévention destiné aux seniors. Le RSI souhaite vous accompagner pour vous aider à gérer votre capital santé. Plusieurs types de services peuvent vous être proposés selon les besoins révélés lors de la consultation : aides à l'accès aux soins, aides à l'aménagement du domicile...

Certains de ces services sont soumis à condition, renseignez-vous auprès de votre caisse RSI.

